



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGCS/SD3/DS/DSC2/2026/123 du 22 juillet 2026
relative au déploiement du mois de l'activité physique et sportive intitulé « Septembre
Bouge » et de la « Fête du Sport » pour 2026**

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région
Mesdames et Messieurs les préfets de département
Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et Messieurs les recteurs délégués à l'enseignement
supérieur, la recherche et l'innovation
Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des agences régionales de santé

Copie à :

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux de région
académique et les secrétaires généraux d'académie
Mesdames et Messieurs les délégués régionaux académiques
à la jeunesse à l'engagement et aux sports
Madame la directrice générale de la cohésion et des populations de Guyane
Madame la directrice générale de l'Agence nationale du sport
Monsieur le directeur général de l'Institut national du sport,
de l'expertise et de la performance
Monsieur le directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation
Monsieur le directeur général de l'Ecole nationale des sports de montagne
Monsieur le directeur de l'Institut national du nautisme
Mesdames et Messieurs les directeurs de centres de ressources,
d'expertise et de performance sportive
Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux
Mesdames et Messieurs les conseillers du directeur académique des services de l'éducation
nationale, chefs du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Référence	NOR : SPOV2620223J
Date de signature	22/07/2026
Émetteurs	La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées
Commande	Déploiement de « Septembre Bouge » et de la « Fête du sport » sur l'ensemble du territoire.

Action à réaliser	Mise en œuvre des orientations ministérielles en matière de développement du sport et de l'activité physique.
Échéance	Septembre 2026
Contact utile	Direction des sports (DS) Stéphanie HOCDE-LABAU, Cheffe du bureau des services territoriaux et de l'Agence Nationale du Sport (DS2C) ds.2c@sports.gouv.fr
Nombre de pages et d'annexes	9 pages et 1 annexe
Visa SGMENJS	Visa Comex JES : 25 juin 2026
Visa CNP	Validée par le CNP du 18 juin 2026 - Visa CNP 2026-40
La présente instruction pose le cadre de la mobilisation des services de l'État, avec l'appui des établissements publics du sport, en collaboration avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif, le secteur de la santé et médico-social, pour le déploiement, sur l'ensemble du territoire, du mois de l'activité physique et sportive « Septembre Bouge » et de la « Fête du sport » dans l'objectif de promouvoir la pratique d'activité physique et sportive à des fins de santé. Elle précise les modalités de référencements des opérations organisées dans ce cadre et apporte des informations relatives à la mise en œuvre d'événements locaux (tournée) durant le mois de septembre 2026 avec une mobilisation particulière, le 14 septembre 2026, pour la « Fête du sport ».	

Objet : Déploiement du mois de l'activité physique et sportive intitulé « Septembre Bouge » et de la « Fête du sport » pour 2026

Annexe : liste des villes étapes de la tournée

Annoncée dans le cadre de la stratégie nationale sport-santé 2025-2030, la première édition du mois de l'activité physique et sportive, intitulé « Septembre Bouge », se tiendra en septembre 2026. Organisée à l'occasion de la rentrée sportive, cette opération a pour ambition de créer un rendez-vous annuel récurrent, inscrit dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et dans la perspective des Jeux des Alpes françaises 2030. Elle vise à faire de l'activité physique et sportive un réflexe du quotidien, accessible à toutes et à tous, en encourageant la pratique régulière et en luttant contre l'inactivité physique et la sédentarité. Cette démarche entend promouvoir le sport comme un levier de santé, de bien-être, d'inclusion et de maintien de l'autonomie.

Temps fort de cette mobilisation nationale, la deuxième édition de la Fête du sport se déroulera lundi 14 septembre 2026. Lancée en 2025 avec 5 000 événements partout en France et 140 000 participants sur l'événement phare à Paris, elle doit entrer en 2026 dans une nouvelle dimension. L'ambition est de renforcer la mobilisation de tous les acteurs sur l'ensemble du territoire et d'en faire un rendez-vous incontournable, populaire, festif et fédérateur, à l'image de ce que représente la Fête de la musique pour la culture.

1. « Septembre Bouge », un levier pour le développement de la pratique sportive, de l'activité physique et de l'activité physique adaptée

Le mois de l'activité physique et sportive « Septembre Bouge » constitue la première action et traduction opérationnelle de la stratégie nationale sport-santé 2025-2030, visant à « promouvoir une société active tout au long de la vie ». Dans un contexte marqué par la progression de la sédentarité et de l'inactivité physique, cette mobilisation nationale a vocation à favoriser l'inscription durable de l'activité physique et sportive et de comportements moins sédentaires dans les habitudes de vie des Français, en sensibilisant largement aux bénéfices d'une pratique régulière pour la santé physique, mentale et sociale. Cette opération s'inscrit également dans la Grande Cause Nationale consacrée à la santé mentale ainsi que dans les politiques publiques de prévention, de bien-être et de lutte contre la sédentarité.

Autour d'un projet national de sensibilisation et de mobilisation, « Septembre Bouge » doit permettre de promouvoir l'activité physique et sportive comme un réflexe du quotidien, accessible à tous les publics et à tous les âges de la vie. Il s'agit de :

- promouvoir les bénéfices de l'activité physique et sportive sur la santé physique, mentale et sociale ;
- valoriser les dispositifs existants et acteurs territoriaux engagés dans le champ du sport-santé ;
- faciliter l'orientation des publics vers une pratique régulière et pérenne adaptée à leurs besoins, à leurs capacités et à leurs appétences ;

- renforcer les coopérations entre les acteurs du sport, de la santé, du médico-social, de l'éducation, du monde du travail et des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, « Septembre Bouge » repose sur :

- des outils de communication pour promouvoir les bienfaits d'une activité physique et sportive régulière ;
- une tournée itinérante en métropole et en outre-mer ;
- un recensement des initiatives locales via une cartographie nationale ;
- une journée emblématique organisée à l'occasion de la Fête du sport le 14 septembre (voir point 2).

a. Un kit de communication pour amplifier la mobilisation et l'inscrire dans la durée

La stratégie de communication repose sur la force du réseau partenarial comme premier levier de diffusion. Un kit de communication sera mis à disposition des services de l'Etat et de l'ensemble des partenaires - fédérations, clubs, collectivités, établissements de santé et médico-sociaux, professionnels de santé, associations, entreprises, organisateurs d'accueils collectifs de mineurs - pour leur permettre de relayer les messages de « Septembre Bouge » sur leurs propres canaux, au plus près des Français et de leurs territoires. Ce maillage de proximité, ancré dans les réseaux existants, garantira la visibilité et l'effet de l'opération à l'échelle nationale.

b. Une tournée itinérante afin d'incarner l'opération au plus près des Français

Cette tournée permettra de rendre visible la mobilisation nationale autour des bienfaits de l'activité physique et sportive. À chaque étape (dont la liste est annexée à la présente instruction), un cortège aux couleurs de « Septembre Bouge », composé des véhicules de l'évènement et des partenaires engagés, traversera les principales artères de la ville selon un itinéraire défini en lien avec les collectivités locales pour s'arrêter sur une place ou un lieu emblématique de la ville où sera positionné le village d'animation.

À l'arrivée du cortège, une session collective d'échauffement mettra l'ensemble des participants en mouvement avant le lancement des animations de la journée. Chaque village d'animation sera organisé autour de 3 espaces complémentaires :

- une zone proposant des ateliers sportifs et sport-santé accessibles à tous ;
- une zone accueillant démonstrations, conférences et prises de parole autour du sport-santé ;
- une zone dédiée aux partenaires, acteurs locaux et initiatives de proximité.

En lien étroit avec le ministère chargé des sports (direction des sports et délégation à la communication), les services de l'Etat coordonnent l'organisation de chaque étape en collaboration avec l'agence événementielle qui produit la tournée et les services de la collectivité accueillante. Une attention particulière sera portée à la sécurisation de l'évènement.

Dans ce cadre, les collectivités qui accueillent une étape de la tournée seront incitées à désigner un interlocuteur technique unique qui sera le point d'appui des services de l'Etat et de l'agence événementielle pour l'organisation de la journée. Un appui matériel (accès à l'espace public, fourniture de matériels et de services...) ainsi qu'une contribution à la communication (agenda municipal, réseaux sociaux, affichage) et à la mobilisation locales (grand public, réseau associatif et sportif local...) sont attendus.

c. La mobilisation des DRAJES, des ARS et des SDJES

Les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), les agences régionales de santé (ARS) et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sont pleinement mobilisés pour assurer le déploiement territorial du mois de l'activité physique et sportive « Septembre Bouge ». Cette mobilisation s'inscrit dans la gouvernance territoriale de la Stratégie nationale sport-santé 2025-2030. Elle devra s'appuyer, autant que possible, sur les instances régionales et départementales de coordination existantes associant les services de l'État, les ARS, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les acteurs du sport-santé. Les actions menées devront également s'inscrire en cohérence avec les stratégies régionales sport santé portées par les DRAJES et les ARS mais également avec la déclinaison territoriale de la Stratégie nationale sport-handicap 2030.

Les DRAJES et les SDJES sont chargés :

- 1) D'assurer la promotion du mois de l'activité physique et sportive « Septembre Bouge » notamment auprès du mouvement sportif (en collaboration avec les organes déconcentrés du mouvement olympique et paralympique) et des collectivités territoriales.

Les enjeux sont :

- d'identifier les initiatives locales existantes qui répondent aux objectifs du mois de l'activité physique et sportive ;
- de stimuler de nouvelles initiatives ouvertes au grand public ou à des publics spécifiques (scolaires, étudiants, professionnels, publics éloignés de l'activité physique, seniors, personnes atteintes de maladies chroniques, personnes en situation de handicap ...) ;
- de demander aux acteurs de terrain de référencer leurs offres de pratique afin d'alimenter la cartographie nationale.

Les organisateurs d'événements se manifestent au travers d'un formulaire accessible (par région) sur le site du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative via le lien suivant : <https://www.sports.gouv.fr/> Ils s'engagent à respecter les principes républicains (égalité, fraternité, liberté, laïcité) et à assurer l'ouverture de l'événement sans discrimination, à s'inscrire dans les objectifs de « Septembre Bouge ». Les événements devront être pleinement accessibles et écoresponsables. Le respect des principes et des recommandations du Programme national nutrition santé¹ par leurs organisateurs est encouragé. La communication de l'opération devra s'appuyer sur les outils créés et mis à disposition des porteurs de projets.

Les DRAJES reçoivent une notification via l'adresse générique prévue et vérifient le descriptif du projet afin que les informations qu'il contient soient complètes et intelligibles pour le grand public. Tout événement validé apparaît sur une carte interactive sur une page dédiée du site internet du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative dont le lien vous sera communiqué ultérieurement. Cet outil cartographique permettra leur promotion auprès du grand public ainsi que le suivi des actions au niveau central et déconcentré.

Ces événements ont vocation à mettre en lumière l'offre locale et faire connaître au public les diverses possibilités d'adaptation des pratiques, à favoriser l'engagement durable du plus grand nombre dans une pratique d'activité physique et sportive régulière : clubs sportifs locaux, Maison Sport-Santé, clubs et associations avec une offre sport-santé. Il est ainsi attendu que chaque manifestation prévoie la possibilité d'informer le public sur les dispositifs existants pour faciliter l'accès au sport et l'inscription, par la prise d'une licence, en club (tels que le Pass Sport notamment.), et d'informer le public sur les dispositifs proposant un accompagnement aux publics éloignés d'une pratique régulière, en particulier les Maisons Sport-Santé.

Deux points d'étape sur le référencement permettront d'évaluer le niveau de mobilisation et, le cas échéant, de mettre en œuvre tout moyen permettant de renforcer l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Ces points d'étape auront lieu respectivement, lors de webinaires dédiés qui se tiendront le 21 juillet et le 18 août 2026.

- 2) D'assurer la coordination des étapes organisées dans le cadre de la tournée itinérante, en lien avec les collectivités concernées, les services de l'État et les acteurs locaux notamment du mouvement sportif (CROS et CDOS, ligues et comités départementaux particulièrement mobilisés) ainsi que la CPAM de la commune d'accueil. Cette coordination sera conduite par la DRAJES, l'ARS et/ou la préfecture (de région ou de département) dans le cadre d'un comité ad hoc. Il associera également l'agence événementielle chargée de la production de la tournée. Sur la base du cahier des charges des étapes de la tournée, il s'agira de créer les conditions de la bonne réalisation de l'étape en identifiant la contribution de chaque partenaire du projet et en organisant la mobilisation concertée de chacun.

Les ARS sont chargées de mobiliser leurs partenaires (assurance maladie, collectivités, etc.), les Maisons Sport-Santé et les acteurs de la santé et du médico-social (établissements de santé et médico-sociaux, CPTS, têtes de réseaux, professionnels de ville, associations de patients).

¹ Programme national nutrition santé (PNNS) - Professionnels - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Les recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité

d. La participation des établissements publics du sport

« Septembre Bouge » et la « Fête du sport » constituent une occasion d'ouvrir et de mettre en valeur les établissements publics du sport. Ces opérations viseront à mettre en lumière la qualité et la diversité des pratiques proposées par les établissements en proposant la découverte des installations et des initiations aux pratiques représentées sur site. Elles pourront également être l'occasion de permettre au grand public de rencontrer les meilleurs sportifs français ou ceux qui visent à le devenir. Pour les établissements excentrés des bassins de vie, il sera possible, le cas échéant, d'organiser un évènement « hors les murs » afin de toucher un public plus important. Ces évènements doivent être référencés pour contribuer à la cartographie nationale.

e. L'engagement des fédérations sportives

Le mouvement sportif sera par ailleurs pleinement engagé pour la réussite des évènements organisés sur l'ensemble du territoire. Aussi, les présidentes et les présidents des fédérations ont été saisis afin d'obtenir une mobilisation pleine et entière des fédérations et de l'ensemble de leurs structures affiliées. Celle-ci pourra se traduire par l'organisation de journées portes ouvertes, d'initiations, de démonstrations ou d'animations sportives partout sur le territoire. Elle pourra également se concrétiser, pour les clubs, comités et ligues, par une participation active aux différentes étapes de la tournée et par le renforcement des liens avec la communauté éducative et étudiante, en particulier à l'occasion de la « Fête du Sport », afin de favoriser la découverte des pratiques sportives par les jeunes et de créer des passerelles durables entre le monde sportif et l'Ecole. Les fédérations pourront également contribuer au rayonnement de cette dynamique en relayant la campagne de communication et en développant des actions spécifiques à destination des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Dans ce cadre, les directions techniques nationales devront pleinement s'impliquer pour contribuer à la communication autour de « Septembre Bouge » et de la « Fête du sport » notamment par la mobilisation des sportifs de haut niveau. Les conseillers techniques sportifs seront par ailleurs mobilisés y compris par les DRAJES pour faciliter l'organisation des étapes de la tournée itinérante et des autres évènements sur l'ensemble du territoire, en lien avec les acteurs du mouvement sportif local et les collectivités concernées.

f. La participation des acteurs de la santé et du médico-social

Le mois « Septembre bouge » constitue une opportunité pour renforcer la sensibilisation des acteurs du champ de la santé et médico-social à l'importance de l'activité physique et de la réduction de la sédentarité, en mobilisant les relais existants (Assurance maladie, Unions régionales des professionnels de santé, associations régionales, établissement de santé, sociaux et médico-sociaux...). « Septembre bouge » est l'occasion d'inciter les professionnels de santé à se saisir des outils mis à disposition durant ce mois pour engager le dialogue et promouvoir l'activité physique auprès de leurs patients, rappeler les recommandations en matière d'activité physique et de réduction de la sédentarité, prescrire une activité physique adaptée aux patients éligibles à l'APA, orienter vers une Maison sport-santé, selon les situations.

Dans le champ de l'autonomie, l'objectif est de développer durablement la pratique de l'activité physique à sportive des personnes âgées et des personnes en situation de handicap afin de faire de la promotion de l'activité physique un levier de l'autonomie (physique, cognitive, sociale), notamment dans les établissements médico-sociaux en s'appuyant sur les référents sport., dans le champ du handicap, l'objectif est de faire émerger un modèle plus ouvert et inclusif pour les personnes en situation de handicap. Le mois « Septembre bouge » constitue une opportunité pour promouvoir le déploiement des 30 minutes d'activité physique et sportive dans les établissements pour jeunes en situation de handicap, valoriser les actions mises en place par les référents sport des établissements, informer les MDPH sur les bienfaits de l'activité physique et sportive pour les personnes en situation de handicap et sur les possibilités de pratique, accroître l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux ressources des territoires.

g. La mobilisation des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche

Dans l'enseignement supérieur, les établissements sont invités à organiser leur Village Sport dans le cadre de Septembre bouge avec l'objectif de rassembler l'ensemble des offres et acteurs de l'activité physique et sportive d'un campus et de son environnement territorial. Le succès des Village Sport créés en 2023 par la feuille de route interministérielle sur le développement de la pratique sportive étudiante doit permettre de sensibiliser cette année davantage d'étudiants aux bénéfices de l'activité physique et de les impliquer lors de la Fête du sport. Ce temps fort de rentrée offre également une opportunité de renforcer les liens avec les acteurs territoriaux, en les invitant à venir à la rencontre de la communauté étudiante (collectivités locales, associations et clubs sportifs du territoire, CDOS et CROS, CROUS, Maisons Sport-Santé, etc.).

2. La Fête du Sport lundi 14 septembre 2026

Cette journée s'articule autour d'un fil conducteur : « **30 minutes, bouge !** ». Le principe est simple : le 14 septembre, chacun est invité à se mettre en mouvement pendant 30 minutes, quel que soit son niveau ou sa manière de pratiquer. Ce concept, facile à s'approprier, est celui d'une France entière qui a décidé, ce jour-là, de prendre 30 minutes pour bouger. Il permet d'inviter chaque acteur - club, association, entreprise, école, établissement du secondaire et du supérieur, commune, EPCI, EMS - à proposer à son public 30 minutes d'activité physique, dans le format qui lui correspond. Il convient de rappeler que l'Organisation mondiale de la Santé recommande aux enfants et aux adolescents de pratiquer au moins une heure d'activité physique d'intensité modérée à soutenue chaque jour.

a. Des publics cibles

Dans le cadre de cette journée, une attention particulière devra être accordée aux publics cibles suivants :

- Les scolaires et les étudiants

La mobilisation des publics scolaires et étudiants constitue un axe prioritaire de la Fête du Sport et, plus largement, de l'opération « Septembre Bouge ». En cohérence avec les orientations portées conjointement par les ministères chargés des sports, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, cette mobilisation vise à renforcer durablement la place de l'activité physique et sportive dans les parcours de vie des jeunes et à favoriser l'adoption précoce d'habitudes favorables à la santé.

L'organisation de la « Fête du sport », un lundi, présente, à cet égard, un intérêt particulier pour les écoles et les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, en permettant d'inscrire cette journée dans une dynamique de rentrée et de mobilisation collective des communautés éducatives et étudiantes. Cette temporalité doit favoriser l'organisation d'actions fédératrices dès le début de semaine, dans une logique de « rentrée en mouvement », contribuant à l'intégration des nouveaux élèves et étudiants, au renforcement du sentiment d'appartenance collective ainsi qu'à la promotion des valeurs du sport.

Les écoles, les établissements et les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs seront encouragés à organiser, tout au long du mois de septembre et plus particulièrement durant la semaine du 14 au 18 septembre 2026, des activités sportives d'intégration et de découverte adaptées aux contextes locaux. Ces actions pourront notamment prendre la forme :

- de découvertes et d'initiations à différentes activités physiques et sportives ;
- de tournois ou défis interclasses ou collectifs ;
- d'actions associant les personnels éducatifs et, lorsque cela est possible, les familles ;
- de temps de sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique et sportive et d'évaluation de la condition physique ;
- de valorisation des associations sportives scolaires et universitaires, en particulier dans le cadre de la Journée nationale du sport scolaire du mercredi 16 septembre 2026.

Une attention particulière devra être portée à la promotion d'une pratique régulière, inclusive et non exclusivement compétitive, notamment à travers la valorisation du dispositif des « 30 minutes d'activité physique quotidienne » dans le premier degré. Les actions conduites pourront également s'appuyer sur les ressources pédagogiques développées dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ainsi que sur les outils et dispositifs associés au label Génération 2030. Les établissements médico-sociaux pour enfants sont aussi concernés par ce dispositif.

Avec l'ensemble des acteurs, les DRAJES et les SDJES veilleront à favoriser la coordination avec les rectorats, les établissements scolaires et d'enseignement supérieur, les associations sportives scolaires et universitaires, les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS), les collectivités territoriales ainsi que le mouvement sportif, afin de permettre une mobilisation large des jeunes publics sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière devra enfin être portée à la continuité entre les temps scolaire, périscolaire, universitaire et extrascolaire, afin de favoriser l'inscription durable des jeunes dans une pratique régulière d'activité physique et sportive.

- Les personnes sur leur lieu de travail

« Septembre Bouge » et la Fête du sport ont vocation à promouvoir le développement de l'activité physique et sportive en milieu professionnel et à sensibiliser largement aux enjeux de lutte contre la sédentarité. Dans le prolongement des orientations de la Stratégie nationale sport-santé 2025-2030, les actions conduites devront contribuer à sensibiliser les employeurs des secteurs privés et publics (fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale) et les salariés aux bénéfices de l'activité physique et de la réduction de la sédentarité sur la santé, la qualité de vie et les conditions de travail, la prévention des risques professionnels ainsi que la cohésion collective.

Les DRAJES et les SDJES sont ainsi invités à encourager, en lien avec les partenaires territoriaux concernés, l'organisation d'actions de sensibilisation, de pratique ou de découverte à destination des salariés et des agents publics. Ces initiatives pourront notamment prendre la forme :

- d'animations sportives ou de séances d'activité physique ;
- de défis collectifs favorisant la mobilisation des équipes ;
- de temps d'information relatifs aux effets de la sédentarité et aux recommandations en matière d'activité physique ;
- de mises en relation avec les acteurs locaux du sport et du sport-santé.

Par ailleurs, les structures lauréates de l'appel à projets « Activité physique et sportive en milieu professionnel et lutte contre la sédentarité » et les campus universitaires promoteurs de santé sont invités à engager le déploiement de leurs actions à l'occasion de « Septembre Bouge »

, en déposant leurs actions sur la plateforme de référencement afin de donner une visibilité nationale aux projets soutenus et d'amplifier la dynamique de mobilisation en faveur de l'activité physique en milieu professionnel.

- Le grand public

Il s'agit d'aller chercher toute la population là où le sport vit déjà, dans les clubs sportifs et les équipements de proximité. L'objectif est simple : permettre au plus grand nombre de découvrir, essayer, jouer sans inscription préalable, sans niveau requis. Il convient à ce titre d'inciter les associations sportives et les collectivités territoriales à organiser, en fin de journée et en soirée :

- des portes ouvertes festives dans les équipements sportifs et urbains : gymnases, terrains, bassins, dojos, salles d'escalade, parcours de santé, city-stades ;
- des animations sportives ludiques dans l'espace public, au plus près des habitants.

Ce format répond à trois enjeux :

- il ne crée pas de contraintes organisationnelles importantes ;
- il multiplie la présence de la « Fête du Sport » sur tout le territoire, des grandes villes aux plus petits villages ;
- il crée le premier contact entre des non-pratiquants et une discipline sportive, dans un cadre chaleureux, sans pression.

Les DRAJES et les SDJES devront favoriser l'émergence de cette offre de pratique en mobilisant l'ensemble des relais et en identifiant, à l'échelle de chaque département, un temps fort organisé à l'occasion de la Fête du sport 2026.

b. Des temps forts évènementiels

Le 14 septembre 2026 sera également marqué, au-delà des temps forts organisés dans les territoires, par plusieurs évènements de portée nationale destinés à mettre en lumière cette deuxième édition de la Fête du Sport, avec notamment :

- La dernière levée symbolique de la vasque des Jeux de Paris 2024 dans le Jardin des Tuileries à Paris. Cet évènement sera le support d'une mobilisation parisienne et francilienne notamment pour les scolaires.
- L'accueil d'une étape amplifiée de la tournée itinérante à Marseille, avec différents temps médiatiques tout au long de la journée.

Par ailleurs, les parrains et marraines de « Septembre bouge » et des créateurs de contenu se verront confier les clés de lieux emblématiques et rarement ouverts au public pour proposer des défis sportifs pendant 30 minutes, en lien avec le fil rouge de la journée (« 30 minutes bouge ! »).

3. La mise en mouvement particulière des agents des rectorats, des ARS et des DSDEN durant « Septembre Bouge » et à l'occasion de la « Fête du sport »

« Septembre Bouge » concerne aussi l'ensemble des agents des administrations centrales et de leurs opérateurs, des services déconcentrés comme de l'ensemble des services publics. D'une part, le sport en milieu professionnel est une des cibles de la stratégie nationale sport-santé : l'activité physique améliore la santé des actifs tout en renforçant la qualité de vie au travail et la performance collective. D'autre part, nous devons collectivement nous positionner afin que nos administrations soient « exemplaires ». Aussi, nous vous invitons à mettre en place au moins une action sportive pour vos équipes au cours du mois de septembre.

Comme tout porteur de projet, il conviendra de déposer celui-ci sur la plateforme de référencement. Vous pourrez utilement accueillir, le temps d'une marche ou d'une séance d'initiation sportive, les autres administrations locales, voire le grand public, si cela s'y prête.

Vous pouvez si nécessaire mobiliser vos partenaires locaux (maisons sport-santé, associations sportives, ...) qui proposent un large éventail de solutions pour accompagner la mise en place d'APS en milieu professionnel et qui contribueront par leur expertise à la construction d'actions adaptées à l'environnement professionnel.

4. La sécurisation des évènements

Afin d'assurer la sécurisation de ces évènements, les préfets devront recenser, en lien avec les SDJES et les partenaires locaux, les manifestations qui se tiendront dans leur département. Pour chacune d'entre elles, une évaluation des dispositifs de sécurité à mettre en œuvre devra être effectuée et les préconisations indispensables devront être communiquées aux organisateurs, notamment en fonction de leur lieu (ERP, voie publique...) et de l'affluence prévue. Les préfets s'assureront du niveau de mobilisation des polices municipales.

Pour les évènements les plus importants, notamment ceux qui se tiendront dans le cadre de la tournée itinérante « Septembre Bouge », les préfets sont tenus de transmettre aux préfets de zone et de défense et de sécurité, une expression de besoins en renfort d'unités de forces mobiles. Celle-ci devra être établie en lien avec les responsables locaux des forces de sécurité intérieure.

5. Les modalités d'évaluation

Afin de mesurer l'impact de « Septembre Bouge » et de la Fête du sport, un formulaire d'évaluation sera adressé aux DRAJES afin qu'elles le relaient dès la fin de ces opérations aux structures qui auront été référencées. Ce questionnaire comprendra notamment un volet quantitatif pour évaluer le nombre d'évènements, le nombre de participants et en particulier le public scolaire et étudiant, le public féminin, les personnes en situation de handicap et les personnes éloignées de la pratique accueillies sur les opérations.

---ooOoo---

Votre mobilisation sera déterminante pour faire du mois de l'activité physique et sportive « Septembre Bouge » et de la « Fête du sport » des rendez-vous ambitieux, fédérateurs et durables.

Pour la ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes handicapées :
Le directeur général de la santé,

signé

Pr Didier LEPELLETIER

Pour la ministre des sports, de la jeunesse
et de la vie associative :
Le directeur des sports,

signé

Jérôme FOURNIER

Le directeur général de la cohésion sociale,

signé

Jean-Benoît DUJOL